

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

**Arrêté du 3 mai 2011 portant dissolution du cercle mixte  
de gendarmerie d'Arras (Pas-de-Calais)**

NOR : IOCJ1110992A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu le code de la défense, partie réglementaire, III, article R. 3412-6 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Le cercle mixte de gendarmerie d'Arras (Pas-de-Calais) est dissous à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Article 2

Le général de division, commandant la région de gendarmerie du Nord - Pas-de-Calais, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 mai 2011.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur administratif et financier,*

J.-M. VANDENBERGHE